
Fiches

Revenus et coûts du travail



Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies. Les sites internet www.insee.fr, <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/> et <http://ec.europa.eu/eurostat/home> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

5.1 Évolutions conjoncturelles du coût du travail...

L'indice du **coût du travail** permet d'apprécier les variations des dépenses encourues par les employeurs pour l'emploi des salariés. Exprimé en euros courants, il porte sur le secteur marchand non agricole, hors services aux ménages. De 2010 à 2012, le coût du travail augmentait de près de 3 % par an. Après avoir nettement ralenti en 2013 (+ 0,7 %), il n'a progressé que d'un peu plus de 1 % par an jusqu'en 2017 avant d'augmenter de 2,7 % en 2018.

Jusqu'en 2017, l'augmentation du coût du travail a été modérée par différentes mesures pour un allègement total de 4,3 points : en 2013, l'entrée en vigueur du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE), s'appliquant à la rémunération brute des salariés inférieure à 2,5 Smic a eu pour effet de réduire le coût du travail, jusqu'à 3,4 points d'indice en 2017. Autre mesure d'allègement, dans le cadre du **Pacte de responsabilité et de solidarité**, le taux de cotisation patronale d'allocations familiales a été réduit de 5,25 % à 3,45 % pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic en 2015, puis pour ceux inférieurs à 3,5 Smic à compter d'avril 2016. Cette mesure a abaissé de 1,0 point au total l'indice du coût du travail. La **prime à l'embauche dans les PME**, mise en place sur des contrats en CDI ou CDD de plus de 6 mois signés jusqu'au 30 juin 2017, a également contribué à abaisser le coût du travail de 0,1 point en 2016 et de 0,3 point en 2017. À l'inverse, l'obligation faite aux employeurs depuis janvier 2016 de proposer une complémentaire santé d'entreprise a rehaussé le coût du travail d'environ 0,5 point en 2016. En 2018, les modifications des mesures d'allègement ont augmenté le coût du travail de 0,6 point : environ 0,4 point est lié à la réduction, de 7 % à 6 %, du taux

de CICE appliqué en métropole et 0,2 point est lié aux sorties du dispositif de prime à l'embauche dans les PME.

En 2018, les hausses du coût du travail sont dans l'ensemble relativement homogènes d'un secteur à l'autre : + 2,4 % en moyenne annuelle (après + 1,6 % en 2017) dans l'industrie, + 2,8 % dans les services (après + 0,7 %), + 2,4 % dans la construction (après + 2,9 %).

Les salaires bruts versés par les employeurs représentent en moyenne 70 % du coût du travail. Leur suivi conjoncturel s'appuie ici sur le **salaire moyen par tête** (SMPT) des comptes nationaux trimestriels, qui intègre l'ensemble des rémunérations perçues par les salariés : salaire de base brut, primes, heures supplémentaires, intéressement et participation. De 2013 à 2018, son rythme de croissance dans le secteur marchand non agricole, mesuré en euros courants (salaires nominaux), a fluctué autour de + 1,5 % par an (+ 1,7 % en 2018 comme en 2017). En revanche, compte tenu d'un léger regain d'inflation, le SMPT en termes réels (une fois ôtée la hausse des prix) décélère un peu depuis deux ans : + 0,2 % en moyenne annuelle en 2018 après + 0,8 % en 2017 et + 1,4 % en 2016. En 2018, sa hausse est équivalente à la progression de la **productivité apparente du travail** dans les branches marchandes non agricoles : + 0,2 % en moyenne annuelle, après + 0,7 % en 2017.

Dans les administrations publiques (APU), le SMPT nominal progresse en 2018 de 1,9 %, en ralentissement après une année dynamisée par les revalorisations de l'indice de traitement brut (+ 2,4 % en 2017). Il est soutenu par les mesures visant à compenser la hausse de 1,7 point de CSG au 1^{er} janvier 2018, afin que le salaire net ne baisse pas. ■

Définitions

Coût du travail, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), **Pacte de responsabilité et de solidarité, prime à l'embauche dans les PME, salaire moyen par tête** (SMPT), **salaire mensuel de base** (SMB) : voir *annexe Glossaire*.

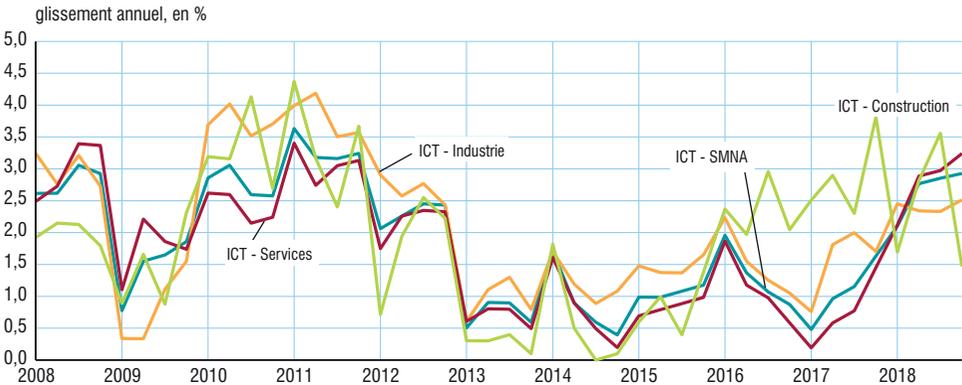
Smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance) : salaire minimum légal en France. Voir *annexe Glossaire*.

Productivité apparente du travail : la productivité apparente du travail rapporte la valeur ajoutée, évaluée en volume, au facteur travail mesuré ici par le volume d'emploi en équivalent temps plein. Elle est qualifiée d'apparente car elle ne tient compte que du travail comme facteur de production.

Pour en savoir plus

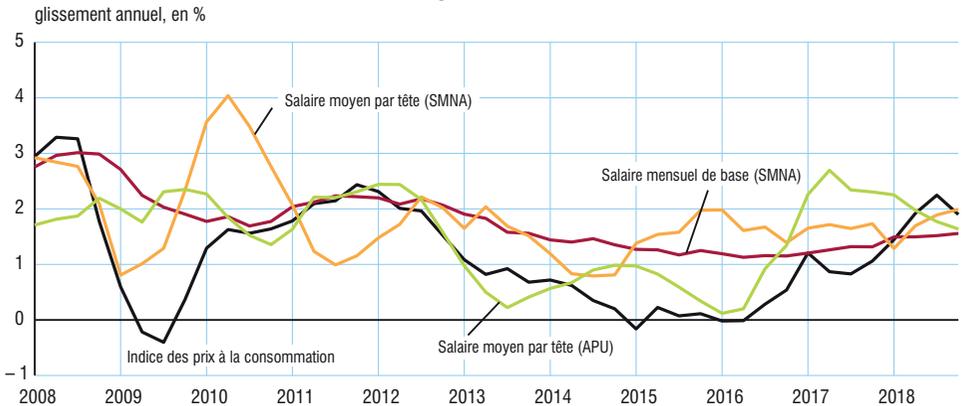
- Coll. « Note de conjoncture », sur *insee.fr*.
- « Indice du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire », *Informations Rapides*, Insee.

1. Évolution du coût du travail selon le secteur d'activité, en euros courants, entre 2008 et 2018



Note : indices du coût du travail (ICT) – salaires et charges.
 Champ : France hors Mayotte, secteurs marchands non agricoles (SMNA) hors services aux ménages.
 Sources : Acoess ; Dares ; Insee.

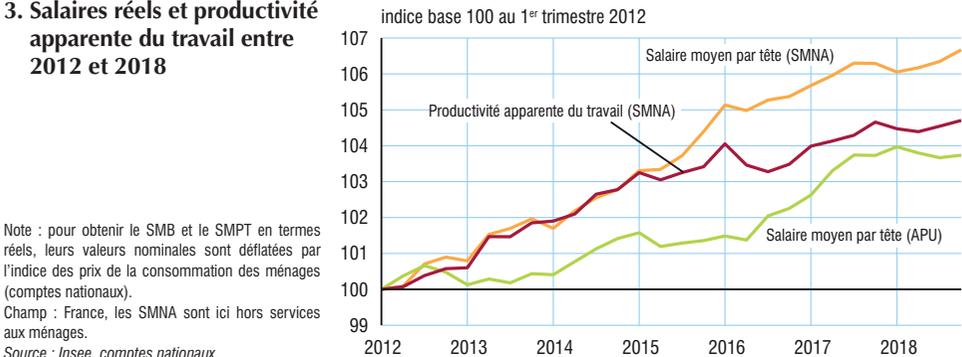
2. Évolution des salaires nominaux et des prix entre 2008 et 2018



Champ : France pour le salaire moyen par tête (SMNA, secteur marchand non agricole, hors services aux ménages et APU, administrations publiques) et l'indice des prix à la consommation des ménages ; France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs SMNA, santé, action sociale et enseignement privé, pour le salaire mensuel de base (SMB).

Sources : Dares, enquête sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) ; Insee, comptes nationaux.

3. Salaires réels et productivité apparente du travail entre 2012 et 2018



Note : pour obtenir le SMB et le SMPT en termes réels, leurs valeurs nominales sont déflatées par l'indice des prix de la consommation des ménages (comptes nationaux).
 Champ : France, les SMNA sont ici hors services aux ménages.

Source : Insee, comptes nationaux.

5.2 Salaire minimum de croissance

En 2018, comme chaque année depuis 2013, le **salaire minimum interprofessionnel de croissance** (Smic) horaire brut a été revalorisé le 1^{er} janvier sans réajustement en cours d'année lié au mécanisme de revalorisation anticipée en cas de forte inflation ou sur décision du Gouvernement (« coup de pouce »). Après une hausse de 0,93 % un an plus tôt, le relèvement du 1^{er} janvier 2018 a porté le Smic horaire brut de 9,76 à 9,88 euros (+ 1,24 %). Au 1^{er} janvier 2019, le Smic horaire a augmenté de 1,52 %, à 10,03 euros. Parmi les salariés des entreprises du secteur privé entrant dans le champ étendu couvert par les enquêtes Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), plus de 1,98 million de salariés (hors apprentis et intérimaires) ont bénéficié directement de l'augmentation du Smic en janvier 2018, soit 11,5 % des salariés de ces entreprises. À champ d'enquête inchangé, la proportion s'établit à 10,8 %, soit + 0,2 point par rapport à celle de janvier 2017.

Dans les entreprises de 10 salariés ou plus, la part de salariés concernés par la hausse du Smic a atteint 8,1 % en janvier 2018

(7,6 % à champ constant, après 7,4 % un an plus tôt). Dans les entreprises de moins de 10 salariés, qui emploient relativement plus d'ouvriers et d'employés, la part des salariés dont la rémunération est proche du Smic est plus importante : 26,5 % des salariés de ces entreprises ont bénéficié de la revalorisation de janvier 2018 (26,0 % à champ constant, après 24,3 % un an auparavant). La proportion des salariés bénéficiaires de la revalorisation du Smic demeure particulièrement élevée dans l'hébergement-restauration (34,4 % en janvier 2018). À l'inverse, elle est nettement plus faible dans l'industrie, les transports, l'information-communication, les services financiers, ainsi que dans l'enseignement marchand.

La part des salariés bénéficiaires de la revalorisation du Smic est par ailleurs importante parmi les salariés travaillant à temps partiel : 24,9 % ont bénéficié de la revalorisation du Smic en janvier 2018 (24,8 % à champ inchangé, soit + 0,6 point par rapport à celle de janvier 2017). Dans les entreprises de moins de 10 salariés, cette proportion a atteint 37,7 %. ■

Avertissement

À compter de 2018, les enquêtes Acemo intègrent les Drom, ainsi que les syndicats de copropriété et associations loi 1901 de l'action sociale pour couvrir l'ensemble des secteurs hors agriculture, administration publique, activités des ménages, activités extraterritoriales. Le champ de 2017 est restreint à la France métropolitaine, et exclut les syndicats de copropriété, associations loi 1901 de l'action sociale.

Définitions

Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : salaire horaire minimum légal revalorisé chaque année en janvier. Son mode de calcul prévoit que l'accroissement annuel de pouvoir d'achat du Smic ne peut, en aucun cas, être inférieur à « la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés » (SHBOE) mesuré par l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre du ministère du Travail.

La garantie du pouvoir d'achat des salariés rémunérés au Smic est assurée par l'indexation du Smic horaire sur l'évolution des prix à la consommation hors tabac des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie. Lorsque cet indice atteint un niveau supérieur d'au moins 2 % à l'indice constaté lors de l'établissement de la valeur immédiatement antérieure, le Smic est réévalué dans la même proportion à compter du premier jour du mois qui suit la publication de l'indice donnant lieu au relèvement.

Enfin, le Gouvernement peut porter le Smic à une valeur supérieure à celle qui résulterait de la seule mise en œuvre des mécanismes précités, soit en cours d'année, soit à l'occasion de la revalorisation au 1^{er} janvier. Il s'agit alors d'un « coup de pouce ». Ainsi, le taux horaire du Smic a été réévalué de 2,0 % au 1^{er} juillet 2012. Cette augmentation se décomposait comme suit : + 1,4 % au titre de l'inflation intervenue depuis la précédente revalorisation (de janvier à mai 2012) et + 0,6 % au titre d'un « coup de pouce ».

Salaire minimum de croissance 5.2

1. Part des salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2017 et 2018

en %

Secteurs d'activité (Naf rév.2)	Ensemble des salariés			Salariés à temps partiel		
	1 ^{er} janvier 2017		1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2017		1 ^{er} janvier 2018
	Ancien champ	Ancien champ	Nouveau champ	Ancien champ	Ancien champ	Nouveau champ
Industries extractives	5,9	2,2	2,2	n.s. ¹	n.s. ¹	n.s. ¹
Industrie manufacturière	5,7	5,3	5,5	14,1	12,3	13,0
Produc. et distrib. élec., gaz, vap. et air condit.	0,8	0,4	0,4	3,0	1,6	1,6
Gestion eau, déchets et dépollution	2,9	3,5	3,6	6,9	6,2	7,5
Construction	8,8	9,4	9,9	24,1	25,8	26,1
Commerce ; répar. automobile et motocycle	12,6	15,4	15,5	25,1	30,3	30,8
Transports et entreposage	6,5	6,1	6,7	9,1	11,0	13,1
Hébergement et restauration	31,2	33,6	34,4	54,1	57,4	58,5
Information et communication	2,6	2,4	2,5	7,9	8,0	8,6
Activités financières et d'assurance	3,6	2,8	2,9	9,1	7,0	7,1
Activités immobilières	10,3	10,6	11,4	21,6	23,4	25,2
Act. spécialisée, scientifique. et techniq.	6,4	4,9	5,3	22,3	15,2	15,6
Activités de serv. administr. et de soutien	11,7	10,2	11,9	12,3	10,4	13,1
Enseignement (hors enseignement public)	5,9	4,5	5,2	8,5	5,6	6,4
Santé humaine et action sociale	21,1	19,2	15,5	33,0	29,6	25,1
Arts, spectacles et activités récréatives	14,7	12,7	13,7	18,2	17,5	17,5
Autres activités de services	24,9	24,0	23,5	36,8	36,9	34,5
Taille de l'entreprise						
De 1 à 9 salariés	24,3	26,0	26,5	35,3	37,4	37,7
10 salariés ou plus	7,4	7,6	8,1	19,4	19,9	20,2
Ensemble	10,6	10,8	11,5	24,2	24,8	24,9

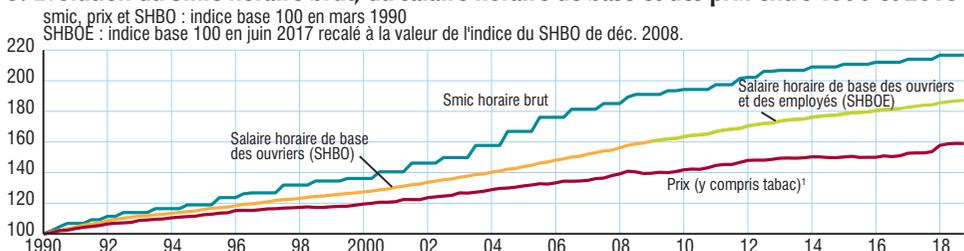
1. Dans ce secteur, moins d'un millier de salariés concernés sont à temps partiel. Lecture : dans le secteur de l'industrie manufacturière, 5,5 % des salariés ont bénéficié de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2018 ; 13,0 % des salariés à temps partiel ont été concernés. Dans ce même secteur, à champ inchangé par rapport à 2017, 5,3 % des salariés ont bénéficié de la revalorisation du Smic ; 12,3 % des salariés à temps partiel ont été concernés. Champ à partir de 2018 : France hors Mayotte, ensemble des salariés hors apprentis, stagiaires et intérimaires ; ensemble des secteurs hors agriculture, administration, activités des ménages, activités extraterritoriales. Jusqu'en 2017 : France métropolitaine, champ salariés et secteurs identiques mais hors syndicats de copropriété, associations loi 1901 de l'action sociale. Source : Dares, enquêtes Acemo.

2. Part des salariés concernés par les relèvements du Smic ou de la GMR de 1990 à 2018



GMR : garantie mensuelle de rémunération. 1. À partir de 2010, la revalorisation du Smic s'effectue le 1^{er} janvier, au lieu du 1^{er} juillet. En 2012, du fait de la revalorisation anticipée du Smic intervenue le 1^{er} décembre 2011, il a été décidé de collecter l'information sur le nombre de salariés concernés par la revalorisation à cette date, et non au 1^{er} janvier 2012. 2. En 2018, la proportion de salariés concernés par la revalorisation du Smic est de 11,5 % en nouveau champ et de 10,8 % en ancien champ. Note : les évolutions doivent être analysées avec précaution, du fait des modifications successives apportées au dispositif de mesure. La période 2003-2005 a notamment fait l'objet d'un dispositif d'observation spécifique. Champ à partir de 2018 : France hors Mayotte, ensemble des salariés hors apprentis, stagiaires et intérimaires ; ensemble des secteurs hors agriculture, administration, activités des ménages, activités extraterritoriales. Jusqu'en 2017 : France métropolitaine, champ salariés et secteurs identiques mais hors syndicats de copropriété, associations loi 1901 de l'action sociale. Source : Dares, enquêtes Acemo.

3. Évolution du Smic horaire brut, du salaire horaire de base et des prix entre 1990 et 2018



1. Il s'agit de l'indice mensuel des prix à la consommation, y compris tabac, pour l'ensemble des ménages. Note : les évolutions doivent être analysées avec précaution, du fait des modifications successives apportées au dispositif de mesure. La période 2003-2005 a notamment fait l'objet d'un dispositif d'observation spécifique. Champ à partir de juin 2017 : France hors Mayotte, ensemble des salariés hors apprentis, stagiaires et intérimaires ; ensemble des secteurs hors agriculture, administration publique, activités des ménages, activités extraterritoriales. Jusqu'en mars 2017 : France métropolitaine, champ salariés et secteurs identiques mais hors syndicats de copropriété, associations loi 1901 de l'action sociale. Sources : Dares, enquêtes Acemo ; Insee.

5.3 Salaires dans le secteur privé :...

En 2016, dans le secteur privé (y compris les entreprises publiques), le **salaire net en équivalent temps plein** (EQTP) s'élève en moyenne à 2 240 euros par mois. Il augmente de 0,5 % en euros constants, après une hausse de 1,1 % en 2015, dans un contexte de croissance économique et d'inflation modérées.

Le salaire net moyen évolue différemment selon les catégories socioprofessionnelles. En 2016, les cadres perçoivent en moyenne 4 060 euros nets par mois en EQTP, en hausse de 0,6 % en euros constants par rapport à 2015. Ils bénéficient du dynamisme des éléments variables de leur rémunération, comme les primes ou l'épargne salariale. Le salaire net moyen en EQTP des professions intermédiaires s'élève à 2 240 euros par mois, augmentant à peine sur un an (+ 0,1 %). Dans le contexte d'une hausse modérée du **Smic** horaire (+ 0,3 % au 1^{er} janvier 2016), le salaire des ouvriers progresse de 0,3 %, à 1 680 euros, tandis que celui des employés stagne à 1 590 euros. Entre 2011 et 2016, le salaire net moyen a légèrement augmenté pour les ouvriers et les employés (+ 0,1 % par an en euros constants), mais a un peu baissé pour les cadres (- 0,1 %) et les professions intermédiaires (- 0,2 %).

Le salaire net moyen croît avec l'âge et l'accumulation de l'expérience. Ce lien traduit aussi les effets des entrées en emploi et des sorties d'activité à des âges plus tardifs pour les salariés les plus qualifiés – avec des études plus longues et des départs en retraite plus tardifs. En 2016, un salarié de moins de 25 ans

perçoit en moyenne 1 410 euros nets par mois en EQTP, un salarié de 55 ans ou plus reçoit 2 730 euros.

En 2016, une femme salariée gagne en moyenne 18,9 % de moins qu'un homme salarié. Cependant, le salaire net moyen en EQTP des femmes progresse davantage que celui des hommes (+ 0,8 % contre + 0,4 %), et l'écart se réduit de 0,3 point en 2016. Depuis 2002, cette réduction des écarts a été de 3,4 points. L'écart de salaire en défaveur des femmes est plus prononcé parmi les cadres (21 %) que parmi les ouvriers (17 %), les professions intermédiaires (15 %) et les employés (8 %). Cet écart évolue aussi selon l'âge, la génération et l'avancée dans la carrière : en 2016, les femmes salariées de moins de 25 ans gagnent en moyenne 8 % de moins que les hommes, alors que celles de 55 ans ou plus gagnent 28 % de moins. En 2016, 41 % de l'écart salarial entre femmes et hommes est dû au fait que la structure de la population salariée dans le privé par secteur d'activité, taille d'entreprise, âge, catégorie socioprofessionnelle et condition d'emploi, n'est pas la même pour les hommes et pour les femmes.

En 2016, en EQTP, 10 % des salariés perçoivent au plus 1 190 euros (1^{er} décile, D1), et 10 % des salariés au moins 3 580 euros (9^e décile, D9). Le **rapport interdécile** (D9/D1) est une mesure de dispersion des salaires. Celle-ci augmente avec la qualification : les salaires des cadres sont plus dispersés (3,3) que ceux des professions intermédiaires (2,3) et ceux des ouvriers et des employés (2,0). ■

Avertissement

Les déclarations annuelles de données sociales (DADS) que les entreprises adressent aux administrations sociales sont progressivement remplacées par les déclarations sociales nominatives (DSN). Dans ce contexte, l'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques réalisés. Ainsi, en 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les résultats en niveau de cette publication ne sont pas complètement comparables à ceux des publications précédentes. Les données des millésimes antérieurs ont ainsi été recalculées afin de présenter des évolutions annuelles cohérentes.

Définitions

Salaire net, salaire en équivalent temps plein (EQTP), **Smic**, **rapport interdécile** : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les facteurs d'écart dans la rémunération salariale entre les femmes et les hommes », Encadré, vue d'ensemble in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- « Salaires dans le secteur privé. En 2016, le salaire net moyen augmente de 0,5 % en euros constants », *Insee Première* n° 1750, avril 2019.

1. Salaires mensuels nets moyens en EQTP selon la catégorie socioprofessionnelle

	Salaires en 2016 (en euros)			Évolution 2016/2015 en euros constants (en %)			Évolution annuelle moyenne 2011-2016 en euros constants (en %)		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Cadres ¹	4 060	3 480	4 380	0,6	1,1	0,5	-0,1	0,4	-0,1
Professions intermédiaires	2 240	2 050	2 400	0,1	0,2	0,0	-0,2	-0,2	-0,2
Employés	1 590	1 550	1 680	0,0	0,0	-0,2	0,1	0,1	0,0
Ouvriers	1 680	1 440	1 730	0,3	0,5	0,2	0,1	0,5	0,1
Ensemble	2 240	1 970	2 430	0,5	0,8	0,4	0,3	0,5	0,2
Ensemble hors contrats aidés	2 260	1 990	2 460	0,5	0,8	0,4	0,4	0,7	0,3

1. Y compris chefs d'entreprise salariés. Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

2. Salaires mensuels nets moyens en EQTP selon l'âge

	Salaires en 2016 (en euros)			Évolution 2016/2015 en euros constants (en %)		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	2 240	1 970	2 430	0,5	0,8	0,4
Moins de 25 ans	1 410	1 350	1 460	0,9	0,9	0,9
De 25 à 39 ans	1 990	1 830	2 100	0,8	1,0	0,7
De 40 à 49 ans	2 430	2 140	2 640	0,8	1,1	0,6
De 50 à 54 ans	2 540	2 150	2 810	0,7	1,2	0,5
55 ans ou plus	2 730	2 230	3 090	0,6	0,7	0,5

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

3. Indicateurs de dispersion des salaires mensuels nets en EQTP selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe en 2016

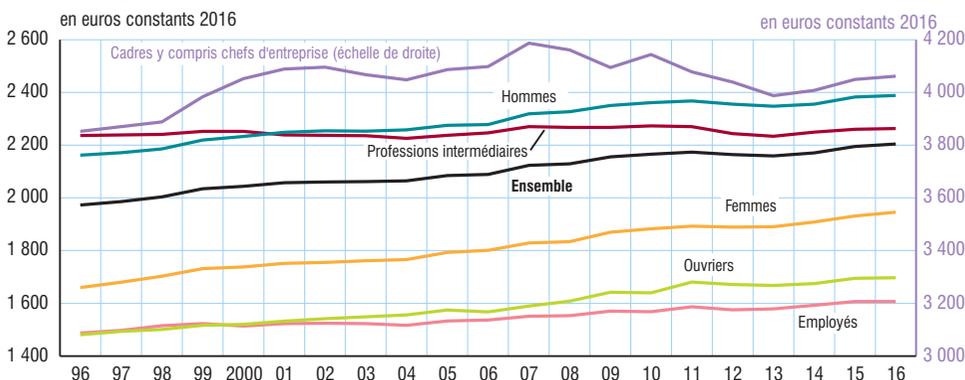
en euros

	Ensemble	Femmes	Hommes	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
D1	1 190	1 140	1 240	1 970	1 360	1 130	1 150
Q1	1 410	1 330	1 490	2 520	1 690	1 270	1 370
D5 (médiane)	1 790	1 640	1 900	3 270	2 080	1 470	1 610
Q3	2 460	2 220	2 650	4 470	2 560	1 780	1 930
D9	3 580	3 090	3 930	6 430	3 180	2 220	2 300
D9/D1	3,0	2,7	3,2	3,3	2,3	2,0	2,0

1. Y compris chefs d'entreprise salariés. Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

4. Évolution du salaire mensuel net moyen en EQTP selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe



Champ : France hors Mayotte, France métropolitaine jusqu'en 1999, salariés du privé et des entreprises publiques. Sont exclus les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

5.4 Salaires dans le secteur privé...

Le **salair e net en équivalent temps plein** (EQTP) augmente avec la taille de l'entreprise. En 2016, dans le secteur privé (y compris les entreprises publiques), les salariés gagnent en moyenne 2 660 euros nets par mois dans les entreprises de 5 000 salariés ou plus (12 % des effectifs), contre 1 840 euros dans celles de moins de 10 salariés (19 % des effectifs). La structure des emplois dans les entreprises explique largement ces écarts : les catégories socioprofessionnelles les mieux rémunérées, cadres (4 060 euros en moyenne) et professions intermédiaires (2 240 euros), sont plus nombreuses dans les grandes entreprises. À cela s'ajoute le fait que pour une même catégorie socioprofessionnelle, le salaire net moyen augmente aussi avec la taille de l'entreprise. Ainsi, les cadres gagnent en moyenne 28 % de plus dans les entreprises de 5 000 salariés que dans celles de moins de 10 salariés. Cet écart est de 30 % pour les professions intermédiaires et de 20 % pour les ouvriers. Il est moins prononcé pour les employés (16 %).

Les salaires nets sont en moyenne les plus élevés dans l'industrie (2 490 euros), où la main-d'œuvre est plus souvent qualifiée, et les plus bas dans le commerce (2 040 euros) et la construction (2 050 euros), avec davantage de main-d'œuvre peu qualifiée, plus jeune et donc moins expérimentée. Dans les services, le salaire net, de 2 240 euros en moyenne, recouvre de fortes disparités selon l'activité : il atteint 3 160 euros dans les services mixtes – qui regroupent les activités financières et d'assurance, l'information-communication et les activités immobilières –, contre 1 720 euros

dans les services aux particuliers. Les services mixtes emploient, en effet, relativement plus de cadres alors qu'une plus forte proportion d'employés travaille dans les services aux particuliers.

Le salaire net moyen dans l'ensemble du secteur privé augmente de 0,5 % en euros constants en 2016. La hausse est plus prononcée dans l'industrie (+ 1,2 %), le commerce (+ 1,1 %) et la construction (+ 0,9 %). Dans les services, le salaire net moyen augmente plus modérément (+ 0,1 %), la hausse étant portée par les services mixtes (+ 0,6 %) et, dans une moindre mesure, les services aux entreprises (+ 0,3 %). Dans ce dernier secteur, hors intérimaires, le salaire net moyen progresse plus nettement (+ 0,8 %). Cet écart s'explique par un effet de composition : les emplois d'intérimaires y augmentent fortement en 2016 (+ 8,2 %) mais ils sont généralement moins bien rémunérés que les autres emplois salariés de ce secteur. Dans les services aux particuliers, le salaire moyen stagne en euros constants en 2016, tandis que dans le transport-entreposage, le salaire net moyen diminue de 0,7 %.

Quant à la dispersion des salaires nets en EQTP, mesurée par le **rapport interdécile** (D9/D1), elle est plus importante dans les services (3,1), notamment dans les services mixtes (3,5) qui regroupent des activités très variées. Ainsi, 10 % des salariés travaillant dans les services perçoivent moins de 1 160 euros nets par mois en EQTP (D1) et 10 % gagnent 3 590 euros ou plus (D9). Enfin, les salaires sont plus dispersés dans l'industrie (3,0) et le commerce (2,8) que dans la construction (2,5). ■

Avertissement

Les déclarations annuelles de données sociales (DADS) que les entreprises adressent aux administrations sociales sont progressivement remplacées par les déclarations sociales nominatives (DSN). Dans ce contexte, l'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques réalisés. Ainsi, en 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les résultats en niveau de cette publication ne sont pas complètement comparables à ceux des publications précédentes. Les données des millésimes antérieurs ont ainsi été recalculées afin de présenter des évolutions annuelles cohérentes.

Définitions

Salair e net, salair e en équivalent temps plein (EQTP), **rapport interdécile** (D9/D1) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les salaires par secteur et par branche professionnelle en 2016 », *Dares Résultats*, à paraître.
- « Les facteurs d'écart dans la rémunération salariale entre les femmes et les hommes », Encadré, vue d'ensemble in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- « Salaires dans le secteur privé. En 2016, le salaire net moyen augmente de 0,5 % en euros constants », *Insee Première* n° 1750, avril 2019.

... caractéristiques des employeurs 5.4

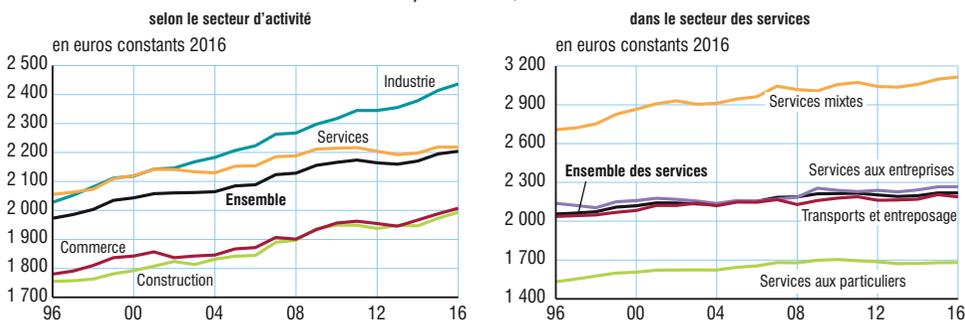
1. Salaires nets moyens en EQTP par grand secteur d'activité et taille de l'entreprise

	Salaires en 2016 (en euros)	Évolution 2016/2015	Évolution annuelle moyenne 2011-2016	Structure des effectifs en EQTP en 2016 (en %)	Salaires en 2016 (en euros)			
					en euros constants (en %)			
					Cadres ¹	Prof. interm.	Employés	Ouvriers
Taille de l'entreprise								
Moins de 10 salariés	1 840	0,8	0,0	18,7	3 270	1 910	1 500	1 560
De 10 à 19 salariés	2 040	0,7	0,1	8,6	3 940	2 090	1 600	1 670
De 20 à 49 salariés	2 120	0,7	0,2	11,9	4 110	2 180	1 580	1 670
De 50 à 249 salariés	2 240	0,6	0,3	18,2	4 240	2 260	1 580	1 680
De 250 à 999 salariés	2 410	1,2	0,5	15,3	4 300	2 300	1 620	1 720
De 1 000 à 4 999 salariés	2 410	-0,3	0,5	15,2	4 170	2 300	1 630	1 720
5 000 salariés ou plus	2 660	0,1	0,2	12,1	4 170	2 480	1 740	1 870
Secteur d'activité de l'établissement								
Industrie	2 490	1,2	0,8	18,3	4 410	2 550	1 770	1 840
Construction	2 050	0,9	0,3	7,8	3 650	2 320	1 790	1 710
Commerce	2 040	1,1	0,5	17,2	3 930	2 180	1 540	1 630
Services	2 240	0,1	0,0	56,7	4 020	2 150	1 590	1 570
Services aux entreprises	2 300	0,3	0,4	17,4	4 140	2 170	1 650	1 520
Services aux particuliers	1 720	0,0	-0,2	9,0	3 060	2 070	1 440	1 520
Services mixtes	3 160	0,6	0,3	10,7	4 210	2 330	1 920	1 800
Transports et entreposage	2 200	-0,7	0,0	7,9	3 900	2 360	1 940	1 800
Ensemble	2 240	0,5	0,3	100,0	4 060	2 240	1 590	1 680

1. Y compris chefs d'entreprise salariés. Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

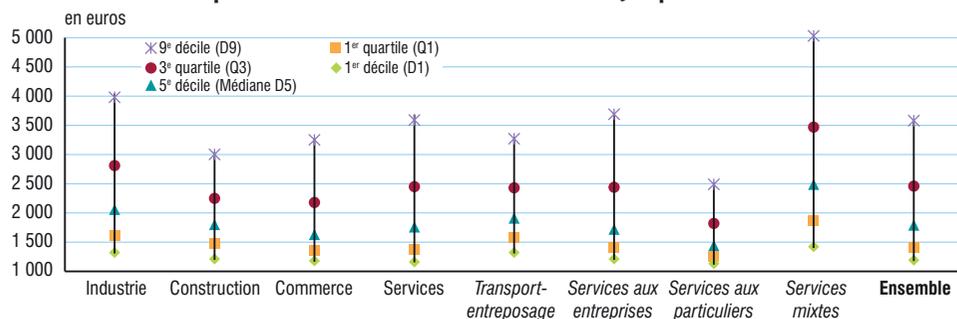
2. Évolution du salaire mensuel net moyen en EQTP entre 1996 et 2016



Note : séries rétropolées en NAF rév.2 avant 2008. Champ : France hors Mayotte, jusqu'en 2000 France métropolitaine, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

3. Indicateurs de dispersion des salaires nets mensuels en EQTP par secteur d'activité en 2016



Lecture : les 10 % de salariés aux salaires les plus faibles dans l'industrie gagnent moins que le 1^{er} décile de salaire (D1), soit moins de 1 320 euros nets par mois en EQTP. Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

5.5 Salaires dans la fonction publique :...

En 2016, tous statuts confondus (fonctionnaires, contractuels, bénéficiaires de contrats aidés), un salarié de la fonction publique gagne en moyenne en **équivalent temps plein** (EQTP) 2 230 euros nets par mois. Le **salair net** moyen est de 2 510 euros dans la **fonction publique de l'État** (FPE), 2 260 euros dans la **fonction publique hospitalière** (FPH) et 1 900 euros dans la **fonction publique territoriale** (FPT). Ces écarts traduisent essentiellement des différences de structure d'emploi, notamment de répartition par **catégorie statutaire**. Ainsi, les fonctionnaires de catégorie A sont plus nombreux dans la FPE (48 %) que dans la FPH (19 %) et la FPT (8 %), alors que ceux de catégorie C sont plus nombreux dans la FPT (59 %) et la FPH (38 %) que dans la FPE (11 %).

Sur un an, en 2016, le salaire net augmente de 0,4 % en euros constants en moyenne dans la fonction publique, avec des hausses de 0,2 % dans la FPE et de 0,4 % dans la FPH et la FPT. Ces évolutions résultent des progressions salariales individuelles, mais aussi des changements dans la structure des emplois dans les trois versants de la fonction publique. En 2016, ce facteur contribue à hausser les salaires dans la FPE et, dans une moindre mesure, dans la FPH ; *a contrario*, dans la FPT, les modifications de la composition de l'emploi pèsent sur l'évolution du salaire moyen. Concernant les fonctionnaires, qui représentent environ trois agents

sur quatre dans l'ensemble de la fonction publique, les salaires nets moyens augmentent dans les trois versants (+ 0,4 % dans la FPE, + 0,3 % dans la FPH, + 0,5 % dans la FPT), portés par la hausse de la valeur du point d'indice de 0,6 % au 1^{er} juillet 2016, ainsi que par la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations de la fonction publique (PPCR). Ce protocole a débuté en 2016 avec le transfert d'une partie des primes en points d'indice pour les fonctionnaires des seules filières paramédicales et sociales de la catégorie A et de l'ensemble de la catégorie B (hors policiers, agents des administrations pénitentiaires et instituteurs).

Pour les agents présents chez le même employeur et avec la même quotité de travail tout au long des années 2015 et 2016 (environ deux tiers des salariés pour les trois versants de la fonction publique), le salaire net moyen, appelé aussi **rémunération moyenne des personnes en place** (RMPP), augmente de 1,7 % en euros constants dans la FPE, de 1,5 % dans la FPH et de 1,1 % dans la FPT. Ces hausses traduisent les effets liés à l'ancienneté et aux progressions de carrières de cette population. Par construction, elles ne tiennent pas compte des mouvements de main-d'œuvre (départs en retraite, recrutements sur postes de courte durée comme les contrats aidés), contrairement aux évolutions de la moyenne de l'ensemble des salariés. ■

Définitions

Salair en équivalent temps plein (EQTP), **salair net**, **fonction publique de l'État** (FPE), **fonction publique hospitalière** (FPH), **fonction publique territoriale** (FPT), **catégories statutaires de la fonction publique** : voir annexe *Glossaire*.

Rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) : salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) des seules personnes présentes deux années complètes (24 mois consécutifs) chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail les deux années (le nombre d'heures supplémentaires rémunérées pouvant toutefois varier d'une année sur l'autre).

Pour en savoir plus

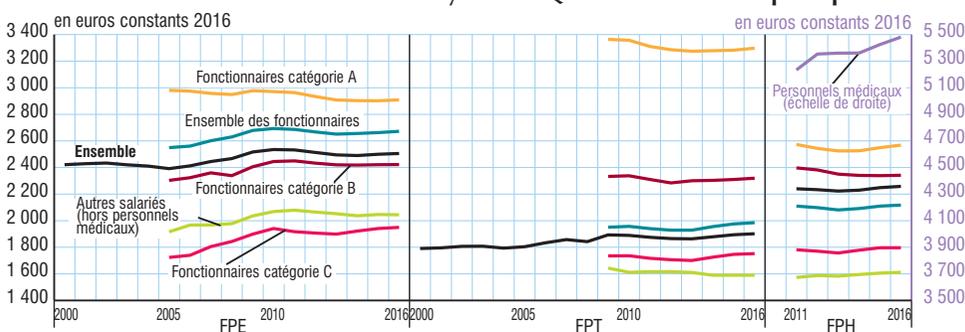
- « Les hautes rémunérations dans la fonction publique », *Insee Première* n° 1738, février 2019.
- « Les salaires dans la fonction publique hospitalière », *Insee Première* n° 1716, octobre 2018.
- « Les salaires dans la fonction publique territoriale », *Insee Première* n° 1711, septembre 2018.
- « Les salaires dans la fonction publique de l'État », *Insee Première* n° 1708, août 2018.
- *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), édition 2018.

1. Salaires mensuels nets moyens en EQTP dans la fonction publique

	Ensemble		Fonction publique de l'État		Fonction publique territoriale		Fonction publique hospitalière	
	Salaires en 2016 (en euros)	Évolution 2016/2015 (% en euros constants)	Salaires en 2016 (en euros)	Évolution 2016/2015 (% en euros constants)	Salaires en 2016 (en euros)	Évolution 2016/2015 (% en euros constants)	Salaires en 2016 (en euros)	Évolution 2016/2015 (% en euros constants)
Ensemble y c. contrats aidés et apprentis	2 230	0,4	2 510	0,2	1 900	0,4	2 260	0,4
<i>dont enseignants</i>	<i>2 550</i>	<i>0,4</i>	<i>2 560</i>	<i>0,4</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>
Ensemble hors contrats aidés et apprentis	2 270	0,4	2 540	0,3	1 940	0,4	2 280	0,4
Fonctionnaires	2 290	0,4	2 670	0,4	1 990	0,5	2 120	0,3
Catégorie A	2 900	0,3	2 910	0,2	3 300	0,4	2 570	0,8
Catégorie B	2 370	0,2	2 420	0,1	2 320	0,4	2 340	0,1
Catégorie C	1 790	0,2	1 950	0,4	1 750	0,3	1 800	0,0
Non-fonctionnaires (hors personnels médicaux)	1 820	0,0	2 050	-0,1	1 590	0,0	1 610	0,3
Personnels médicaux	5 480	1,0	///	///	///	///	5 480	1,0
Femmes	2 120	0,5	2 350	0,4	1 830	0,5	2 130	0,5
Hommes	2 430	0,3	2 740	0,1	2 010	0,3	2 690	0,4
Moins de 25 ans	1 450	0,4	1 520	0,5	1 350	0,1	1 520	-0,2
De 25 à 39 ans	1 950	0,1	2 090	0,0	1 740	-0,1	1 980	0,6
De 40 à 49 ans	2 270	0,7	2 550	0,2	1 940	0,8	2 280	0,6
De 50 à 54 ans	2 370	-0,2	2 760	0,1	1 970	-0,2	2 440	-0,5
55 ans ou plus	2 630	-0,3	3 040	-0,3	2 100	-0,1	2 860	-0,1

Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), de la fonction publique hospitalière hors internes et externes pour le personnel médical (FPH) et de la fonction publique territoriale hors assistants maternels et familiaux (FPT).
Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (Siasp).

2. Évolution des salaires mensuels nets moyens en EQTP dans la fonction publique



Champ : France métropolitaine de 2000 à 2008, France hors Mayotte de 2009 à 2016. FPE : salariés des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs de 2010 à 2016, des ministères de l'État hors établissements publics en 2009, agents des ministères civils de l'État de 2000 à 2008 hors établissements publics ; FPH : y compris les bénéficiaires de contrats aidés, hors internes et externes pour les médecins ; FPT : hors assistants maternels et familiaux, hors militaires, y compris les bénéficiaires de contrats aidés entre 2012 et 2016, les militaires entre 2009 et 2011, les salariés à temps complet des collectivités territoriales hors bénéficiaires de contrats aidés entre 2000 et 2008.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (Siasp) de 2009 à 2016, DADS de 2000 à 2009, fichiers de paie des agents de l'État de 2000 à 2009.

3. Rémunération moyenne des personnes en place en 2015 et 2016

	Fonction publique de l'État			Fonction publique territoriale			Fonction publique hospitalière		
	Part des effectifs 2015 présents en 2016 (en %)	Salaires nets en 2016 (en euros)	Évolution 2016/2015 (% en euros constants)	Part des effectifs 2015 présents en 2016 (en %)	Salaires nets en 2016 (en euros)	Évolution 2016/2015 (% en euros constants)	Part des effectifs 2015 présents en 2016 (en %)	Salaires nets en 2016 (en euros)	Évolution 2016/2015 (% en euros constants)
Ensemble	65,4	2 660	1,7	66,1	1 990	1,1	68,0	2 340	1,5
<i>dont enseignants</i>	<i>68,1</i>	<i>2 680</i>	<i>1,9</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>
Fonctionnaires	72,7	2 730	1,7	75,0	2 010	1,0	74,0	2 140	1,3
Catégorie A	71,1	2 990	1,8	72,5	3 400	2,0	69,1	2 660	2,3
Catégorie B	77,1	2 470	1,4	73,6	2 360	1,5	73,9	2 380	1,3
Catégorie C	74,8	1 960	1,1	75,6	1 780	0,7	76,4	1 810	0,5
Non-fonctionnaire (hors personnels médicaux)	45,2	2 350	1,7	32,4	1 820	2,1	45,0	1 710	1,8
Personnels médicaux	///	///	///	///	///	///	65,0	5 890	2,5

Note : salariés présents sur l'ensemble des deux années chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années. Les agents sont ici classés en fonction de leur situation en 2015. Champ : France hors Mayotte, salariés des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), de la fonction publique hospitalière (FPH) hors internes et externes pour les médecins et le personnel de la fonction publique territoriale (FPT), hors assistants maternels et familiaux, y compris les bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (Siasp).

5.6 Salaires dans la fonction publique :...

En 2016, dans la **fonction publique de l'État** (FPE), tous statuts confondus (fonctionnaires, contractuels, bénéficiaires de contrats aidés), le **salaire net moyen en équivalent temps plein** (EQTP) s'établit à 2 550 euros par mois dans les ministères (76 % des effectifs), contre 2 360 euros dans les établissements publics administratifs (EPA). Dans la **fonction publique hospitalière** (FPH), il est de 2 320 euros dans les hôpitaux (88 % des effectifs) et de 1 820 euros dans les établissements médico-sociaux. Dans la **fonction publique territoriale** (FPT), il varie entre 1 700 euros pour les agents des centres communaux d'action sociale (CCAS) et des caisses des écoles, et 2 600 euros pour les salariés des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), où le poids des primes liées aux risques professionnels est plus important. Pour les salariés des communes, qui représentent 54 % des agents de la fonction publique territoriale, le salaire net mensuel moyen s'élève à 1 800 euros.

Ces écarts salariaux traduisent essentiellement des différences de structures d'emploi, notamment des différences de répartitions par **catégorie statutaire**. Par exemple, dans la fonction publique de l'État, 56 % des salariés des ministères sont fonctionnaires de catégorie A alors que ceux-ci ne représentent que 26 % des salariés des EPA. De plus, les personnels médicaux (médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes) représentent une part plus importante dans les hôpitaux (8 %) que dans les établissements médico-sociaux (1 %). Dans la fonction publique territoriale, les

non-fonctionnaires sont plus nombreux dans les CCAS (34 %) que dans les départements (13 %).

Dans l'ensemble de la fonction publique, 10 % des salariés perçoivent 1 390 euros ou moins par mois en EQTP (1^{er} décile, D1) et 10 % des salariés perçoivent 3 260 euros ou plus (9^e décile, D9). La dispersion des salaires nets en EQTP, mesurée ici par le **rapport interdécile** (D9/D1), est de 2,3. Elle est légèrement plus importante dans la fonction publique de l'État (2,4) et la fonction publique hospitalière (2,2) que dans la fonction publique territoriale (2,0). Elle est par ailleurs plus faible que dans le secteur privé, où ce rapport se situe à 3,0. En cinq ans, cette dispersion des salaires dans la fonction publique a un peu diminué, le rapport interdécile est passé de 2,4 à 2,3.

Dans la fonction publique de l'État, la dispersion des salaires est plus faible pour les fonctionnaires (2,1) que pour les autres salariés (2,6). Dans la fonction publique hospitalière, elle est plus élevée pour les personnels médicaux (2,7) que pour les fonctionnaires (1,8). Dans la fonction publique territoriale, la dispersion des salaires dépend peu du statut (1,9 pour les fonctionnaires et 1,8 pour les autres salariés). Enfin, parmi les seuls fonctionnaires, quel que soit le versant de la fonction publique, les salaires sont les plus dispersés pour les agents de catégorie A (2,1 pour la FPE et la FPT et 1,8 pour la FPH) et les moins dispersés pour ceux de catégorie C (1,6 dans la FPE, 1,5 dans la FPT et 1,4 dans la FPH). ■

Définitions

Fonction publique de l'État (FPE), **salaires nets**, **salaires en équivalent temps plein** (EQTP), **fonction publique hospitalière** (FPH), **fonction publique territoriale** (FPT), **catégories statutaires de la fonction publique**, **rapport interdécile** (D9/D1) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les hautes rémunérations dans la fonction publique », *Insee Première* n° 1738, février 2019.
- « Les salaires dans la fonction publique hospitalière », *Insee Première* n° 1716, octobre 2018.
- « Les salaires dans la fonction publique territoriale », *Insee Première* n° 1711, septembre 2018.
- « Les salaires dans la fonction publique de l'État », *Insee Première* n° 1708, août 2018.
- « L'emploi dans la fonction publique en 2016 », *Insee Première* n° 1691, mars 2018.
- *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), édition 2018.

... caractéristiques des employeurs 5.6

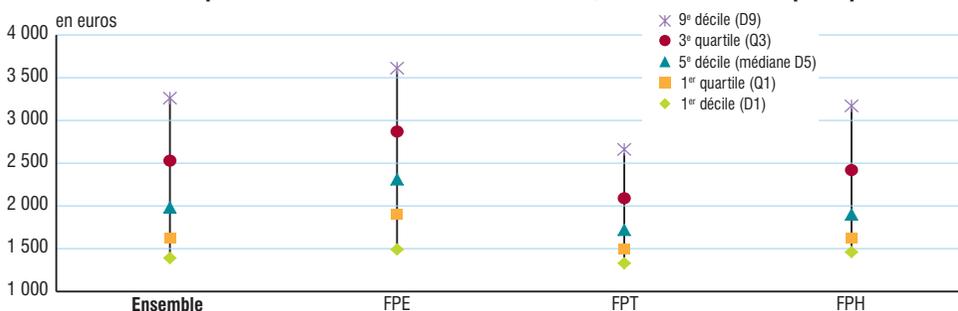
1. Salaires mensuels nets moyens en EQTP par versant de la fonction publique en 2016

	Salaires (en euros)	Structure des effectifs par versant de la fonction publique (en %)	Structure des effectifs sur l'ensemble de la fonction publique (en %)
Ensemble de la fonction publique	2 230	///	100,0
Fonction publique de l'État¹	2 510	100,0	42,0
Ministères	2 550	75,9	31,9
Établissements publics administratifs	2 360	24,1	10,1
Fonction publique territoriale²	1 900	100,0	36,3
Communes	1 800	54,3	19,7
EPCI ³ à fiscalité propre	1 980	12,6	4,6
CCAS et caisses des écoles	1 700	6,7	2,4
Autres structures intercommunales	1 880	3,6	1,3
Départements	2 120	13,9	5,1
Services départementaux d'incendie et de secours	2 600	2,9	1,1
Régions	2 020	4,9	1,8
Autres collectivités	2 120	1,2	0,4
Fonction publique hospitalière⁴	2 260	100,0	21,7
Hôpitaux	2 320	87,6	19,0
Établissements médico-sociaux ⁵	1 820	12,4	2,7

1. Hors militaires. 2. Hors assistants maternels et familiaux, hors militaires. 3. Établissements publics de coopération intercommunale. 4. Hors internes et externes. 5. Y compris les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Les agents des établissements médico-sociaux rattachés à un centre hospitalier sont comptabilisés dans les hôpitaux. Note : les trois versants de la fonction publique incluent les bénéficiaires de contrats aidés. Champ : France hors Mayotte, hors militaires, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (Siasp).

2. Indicateurs de dispersion des salaires mensuels nets en EQTP dans la fonction publique en 2016



Lecture : les 10 % des effectifs aux salaires les plus faibles (D1) gagnent moins de 1 390 euros nets par mois en EQTP dans l'ensemble de la fonction publique. Champ : France hors Mayotte, hors militaires, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (Siasp).

3. Indicateurs de dispersion des salaires mensuels nets en EQTP dans la fonction publique selon la catégorie statutaire en 2016

	D1	Q1	D5 (médiane)	Q3	D9	D9/D1
	(en euros)					
Ensemble de la fonction publique	1 390	1 620	1 980	2 530	3 260	2,3
Fonction publique de l'État	1 490	1 900	2 310	2 870	3 610	2,4
Fonctionnaires	1 780	2 060	2 430	3 000	3 770	2,1
Catégorie A	1 950	2 210	2 620	3 280	4 150	2,1
Catégorie B	1 870	2 100	2 370	2 690	2 990	1,6
Catégorie C	1 540	1 670	1 870	2 110	2 410	1,6
Non-fonctionnaires ¹	1 190	1 360	1 870	2 390	3 060	2,6
Fonction publique territoriale	1 330	1 490	1 720	2 090	2 660	2,0
Fonctionnaires	1 440	1 580	1 800	2 170	2 730	1,9
Catégorie A	2 230	2 600	3 080	3 770	4 610	2,1
Catégorie B	1 780	1 990	2 270	2 570	2 880	1,6
Catégorie C	1 410	1 530	1 690	1 910	2 170	1,5
Non-fonctionnaires ¹	1 190	1 250	1 400	1 630	2 160	1,8
Fonction publique hospitalière	1 460	1 620	1 900	2 420	3 170	2,2
Fonctionnaires	1 550	1 720	1 960	2 380	2 820	1,8
Catégorie A	1 860	2 010	2 360	2 880	3 400	1,8
Catégorie B	1 760	1 980	2 350	2 650	2 850	1,6
Catégorie C	1 500	1 600	1 750	1 940	2 150	1,4
Non-fonctionnaires (hors personnels médicaux) ¹	1 290	1 380	1 520	1 670	1 990	1,5
Personnels médicaux	2 930	3 940	5 400	6 760	7 890	2,7

1. Les non-fonctionnaires comprennent les contractuels, les autres catégories et statuts et les bénéficiaires de contrats aidés. Champ : France hors Mayotte, hors militaires, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (Siasp).

5.7 Revenu salarial

Le **revenu salarial**, somme de tous les salaires nets perçus par un individu au cours d'une année donnée, intègre deux dimensions : le **salaires en équivalent temps plein** (EQTP), prix d'une unité de travail salarié, et le volume de travail réalisé au cours de l'année, mesuré en équivalent temps plein.

En 2015, le revenu salarial annuel moyen pour l'ensemble des salariés du secteur privé et de la fonction publique s'élève à 20 540 euros. Cette moyenne recouvre des situations hétérogènes : les femmes perçoivent un revenu salarial inférieur de 24 % à celui des hommes, les salariés à temps partiel ont un revenu salarial inférieur de 57 % à celui des temps complets. En outre, le revenu salarial augmente avec l'âge, jusqu'à 54 ans : celui des moins de 25 ans est en moyenne inférieur de 71 % à celui des 50-54 ans. Les salaires moyens en EQTP des plus jeunes sont 44 % plus bas que ceux des 50-54 ans. Cet écart illustre leur moindre expérience professionnelle mais aussi la présence moins marquée, parmi les plus jeunes salariés, des plus qualifiés, qui terminent leurs études et entreront plus tard dans l'emploi salarié. Par ailleurs, les plus jeunes ont un volume de travail annuel en EQTP plus faible de 48 % en moyenne que celui des 50-54 ans : leur insertion sur le marché du travail se fait souvent en cours d'année, avec parfois des allers-retours entre emploi et chômage et des périodes très courtes d'emploi salarié, notamment d'emplois étudiants.

Le revenu salarial augmente avec le niveau de diplôme. Ainsi, les salariés diplômés de l'enseignement supérieur long ont un revenu salarial 2,5 fois supérieur à celui des non-diplômés. Cela correspond surtout à des différences en matière de salaire en EQTP et, dans une moindre mesure, à des disparités de volume de travail.

Avertissement

L'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques des sources administratives sur les salaires, entraînant un retard dans la disponibilité du panel Tous salariés. Cette fiche utilise donc les données de l'année 2015.

Définitions

Revenu salarial : somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes les cotisations sociales, de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Salaires en équivalent temps plein (EQTP), **rapport interdécile** (D9/D1), **médiane**, **rapports interdéciles D5/D1, D9/D5** : voir *annexe Glossaire*.

Les cadres ont un revenu salarial annuel moyen de 40 540 euros, soit 2,7 fois celui des ouvriers et 2,9 fois celui des employés, du fait à la fois de salaires en EQTP plus élevés et d'un volume de travail plus important. Le revenu salarial est plus élevé en moyenne dans la fonction publique que dans le secteur privé (+ 9 %), parce que le volume de travail y est plus important (+ 10 %). En revanche, le salaire en EQTP est légèrement plus faible dans la fonction publique que dans le secteur privé.

Entre 1995 et 2008, le revenu salarial moyen de l'ensemble des salariés a augmenté de 0,6 % en euros constants en moyenne par an. Puis, de 2010 à 2013, il a diminué de 0,3 % en moyenne par an. Il croît à nouveau depuis : après + 0,9 % en 2014, le revenu salarial moyen augmente de 0,6 % en 2015. Cette évolution est plus favorable dans le secteur privé que dans la fonction publique, et plus favorable aux femmes qu'aux hommes.

La dispersion des revenus salariaux est plus grande que celle des salaires en équivalent temps plein, car elle prend en compte les écarts de volume de travail. Le rapport entre le 9^e et le 1^{er} décile de revenu salarial (**rapport interdécile**, D9/D1) est de 15,8 en 2015. La dispersion est plus importante dans la moitié basse de la distribution que dans la moitié haute : le rapport entre la **médiane** et le 1^{er} décile (**D5/D1**) est presque quatre fois plus élevé que le rapport entre le 9^e décile et la médiane (**D9/D5**). La dispersion de revenu salarial est plus forte pour les femmes que pour les hommes, en particulier dans la moitié basse de la distribution. Elle est également plus forte pour les employés que pour les cadres. Cela reflète la plus grande hétérogénéité des volumes de travail des femmes et des employés. ■

1. Revenu salarial annuel moyen en 2015

	Revenu salarial	Salaire annuel moyen en EQTP (en euros courants)	Volume de travail annuel moyen en EQTP
Ensemble	20 540	27 090	0,76
Sexe			
Femmes	17 740	24 360	0,73
Hommes	23 260	29 530	0,79
Âge			
Moins de 25 ans	7 450	16 810	0,44
De 25 à 39 ans	19 070	24 130	0,79
De 40 à 49 ans	24 660	29 130	0,85
De 50 à 54 ans	25 820	30 180	0,86
55 ans ou plus	24 510	32 290	0,76
Diplôme			
Supérieur à bac+2	36 850	42 080	0,88
Bac+2	25 420	29 350	0,87
Bac	20 650	25 070	0,82
CAP, BEP ou moins	18 040	22 810	0,79
Sans diplôme	14 700	20 350	0,72
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres ¹	40 540	47 090	0,86
Professions intermédiaires	22 680	27 320	0,83
Employés	13 820	20 180	0,69
Ouvriers	15 210	20 630	0,74
Condition d'emploi			
Temps complet	24 990	28 090	0,89
Temps partiel	10 630	22 820	0,47
Secteur			
Secteur privé	20 140	27 200	0,74
Fonction publique	21 920	26 750	0,82

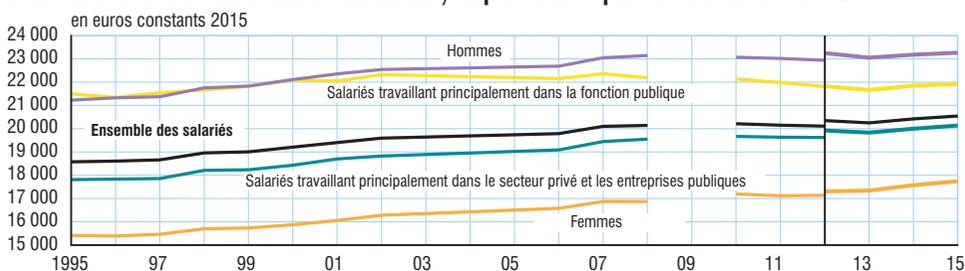
1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Note : le revenu salarial est calculé sur l'ensemble des salariés. Les salariés pour lesquels il n'est pas possible d'estimer un volume de travail en équivalent temps plein (EQTP) sont exclus de la décomposition en salaire en équivalent temps plein et en volume de travail. Les statistiques par tranche d'âge sont établies sur un sous-échantillon réduit afin d'assurer la représentativité des générations dans le panel. Les statistiques par niveau de diplôme sont établies pour un sous-échantillon d'individus ayant fini leurs études. La catégorie socioprofessionnelle, la condition d'emploi et le secteur sont relatifs au poste principal du salarié.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers-employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.

2. Évolution du revenu salarial annuel moyen par sexe et par secteur de 1995 à 2015



Note : évolutions lissées entre 2002 et 2006. En 2009, un changement de système d'information (Siasp) provoque une rupture de série sur les salaires versés par le secteur public. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les cotisations patronales pour complémentaire santé obligatoire (CPCSO) ne sont plus exonérées d'impôt sur le revenu et entrent de ce fait dans le calcul du revenu salarial. Une estimation du montant de ces cotisations a été effectuée pour l'année 2012 afin de permettre la comparaison entre le revenu salarial en 2012 et le revenu salarial en 2013.

Champ : France métropolitaine de 1995 jusqu'en 2001, France hors Mayotte de 2002 jusqu'en 2015, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers-employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.

3. Dispersion du revenu salarial annuel en 2015

en euros courants

	Ensemble	Femmes	Hommes	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
D1	2 470	2 110	2 930	11 200	5 610	1 570	1 950
Q1	9 250	8 040	11 120	24 920	15 910	5 910	7 500
Médiane	18 370	16 750	20 030	34 950	23 100	14 240	16 330
Q3	26 070	23 630	28 570	47 990	28 950	19 600	21 070
D9	37 160	32 270	41 980	68 490	35 400	24 680	25 620
D9/D1	15,0	15,3	14,3	6,1	6,3	15,7	13,1
D9/D5	2,0	1,9	2,1	2,0	1,5	1,7	1,6
D5/D1	7,4	7,9	6,8	3,1	4,1	9,0	8,4

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers-employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.

5.8 Inégalités salariales

Les inégalités salariales sont d'abord décrites avec le **salaire en équivalent temps plein** (EQTP) ou le **salaire net journalier** à temps complet, qui sont établis à volume de travail donné. Les inégalités de **revenu salarial** intègrent ensuite la variabilité du volume de travail. Ces inégalités sont mesurées ici par les **rapports interdéciles**, puis par la part de la masse salariale perçue par les salariés les mieux rémunérés.

Dans le secteur privé, le rapport interdécile D9/D1 du salaire net journalier a d'abord beaucoup diminué de 1967 jusqu'au milieu des années 1980, passant de 4,0 à 3,0. Il a ensuite un peu fluctué autour de 3,0, son niveau de 2015. La forte baisse des inégalités de salaire dans les années 1970 a été le fait d'une réduction des écarts dans le bas de l'échelle des salaires, liée notamment aux revalorisations du **Smic** ; le rapport du 9^e **décile** (D9) à la médiane (D5), qui décrit les inégalités dans le haut de l'échelle salariale, est, lui, resté bien plus stable, fluctuant autour de 2,0.

La dispersion des salaires dans la fonction publique est moins forte que dans le secteur privé, en particulier dans la moitié supérieure de la distribution : le rapport interdécile D9/D5 se situe entre 1,6 et 1,7, contre 2,0 dans le secteur privé. La dispersion des salaires a peu varié depuis la fin des années 1980 dans la fonction publique : sur la période, le rapport interdécile D9/D1 est resté compris entre 2,5 et 2,3, son niveau de 2015.

Alors que les inégalités de salaires dans le secteur privé ont diminué depuis la fin des années 1960, celles de revenu salarial ont globalement augmenté. Notamment, le rapport interdécile D9/D1 du revenu salarial dans le secteur privé a fortement augmenté des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990, puis s'est légèrement replié jusqu'en 2008. Il a peu fluctué depuis. Ces évolutions

reflètent celles de la moitié basse de l'échelle des revenus salariaux (D5/D1). L'augmentation des inégalités de revenu salarial dans la moitié basse de la distribution jusqu'au milieu des années 1990 provient d'une amplification des écarts en termes de temps de travail, qui résulte à la fois d'une baisse du nombre moyen de jours travaillés et d'une hausse du volume des temps partiels.

Dans la moitié haute de la distribution du revenu salarial, le rapport interdécile D9/D5 est globalement stable sur longue période, mais la part des très hauts revenus salariaux du secteur privé, définis comme les 1 % des salariés les mieux rémunérés, a davantage varié. Après une forte baisse au cours des années 1970 (de 8,4 % en 1967 à 6,8 % en 1980), cette part a augmenté du milieu des années 1990 jusqu'en 2007 (de 6,9 % à 7,9 %). Après un léger recul durant la crise économique entre 2007 et 2009, la part des très hauts revenus salariaux du secteur privé a de nouveau augmenté pour retrouver 7,9 % en 2015.

Les inégalités de revenu salarial (D9/D1) parmi les salariés travaillant principalement dans la fonction publique sont plus faibles que celles dans le secteur privé. Cet écart entre public et privé est encore plus marqué que pour les salaires. Jusqu'au milieu des années 2000, les inégalités de revenu salarial dans le public ont été en phase avec celles des salaires : elles ont augmenté de 1988 au milieu des années 1990, puis légèrement baissé jusqu'en 2005. Après une nouvelle baisse entre 2011 et 2014, elles repartent en légère hausse en 2015. Ces évolutions proviennent aussi de la moitié basse de l'échelle de revenu salarial (D5/D1), alors que le rapport D9/D5 est globalement stable depuis 1988. La part de la masse salariale détenue par les 1 % les mieux rémunérés est beaucoup plus faible que dans le secteur privé. ■

Avertissement

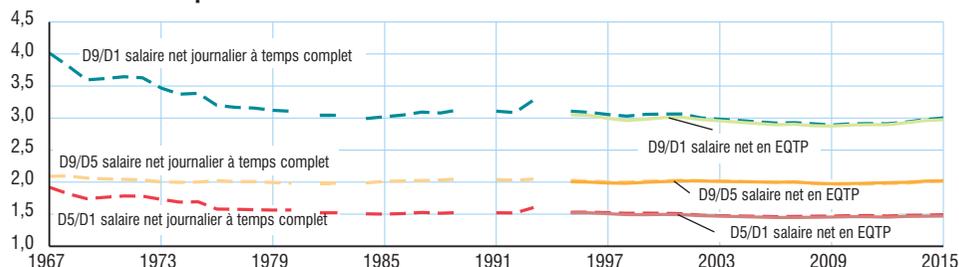
L'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques des sources administratives sur les salaires, entraînant un retard dans la disponibilité du panel Tous salariés. Cette fiche utilise donc les données de l'année 2015.

Définitions

Rapport interdécile (D9/D1) : le rapport interdécile d'un critère (salaire, revenu salarial) est le rapport entre le 9^e décile (D9) et le 1^{er} décile (D1) de ce critère. Il est un des indicateurs de mesure des inégalités de la population sur le critère considéré. Les rapports D5/D1 et D9/D5 sont construits sur le même principe.

Salaire en équivalent temps plein (EQTP), **salaire net journalier**, **revenu salarial**, **Smic**, **décile** : voir *annexe Glossaire*.

1. Distribution du salaire net journalier à temps complet et du salaire net en EQTP dans le secteur privé



Note : 1981, 1983, 1990 : données non produites ; 1994 : rupture de série ; 2002-2006 : évolutions lissées.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2001, France hors Mayotte à partir de 2002 ; ensemble des salariés du secteur privé et des entreprises publiques, hors salariés agricoles et apprentis, stagiaires, hors salaires versés par des particuliers-employeurs.

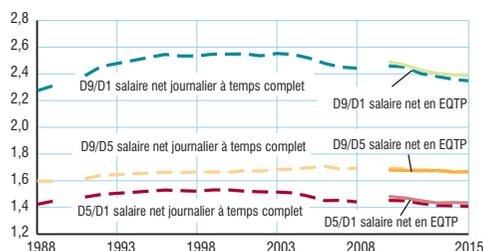
Source : Insee, panel Tous salariés.

2. Distribution du salaire net journalier à temps complet et du salaire net en EQTP dans la fonction publique

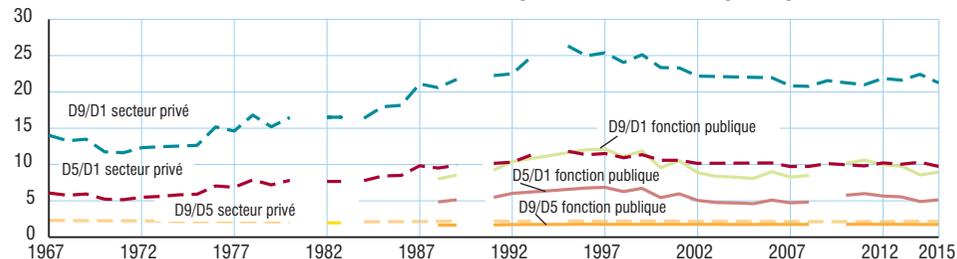
Note : 1990 : données non produites ; 1992-1996 : évolutions lissées ; 2009 : changement de système d'information (Siasp) provoquant une rupture de série pour les salaires versés par le secteur public.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2001, France hors Mayotte à partir de 2002 ; ensemble des salariés travaillant principalement dans la fonction publique.

Source : Insee, panel Tous salariés.



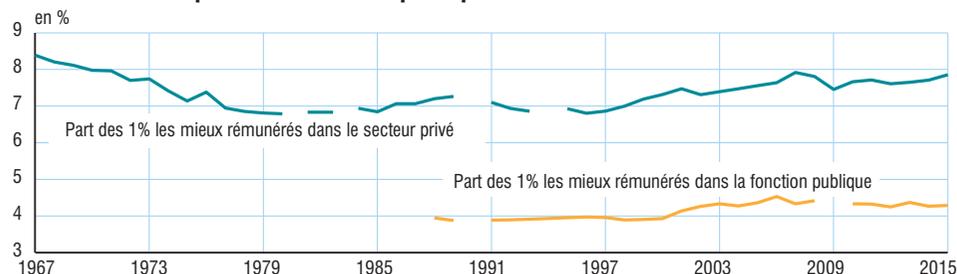
3. Distribution du revenu salarial dans le secteur privé et la fonction publique



Note : le revenu salarial dans le secteur privé représente la somme des salaires des seuls postes du secteur privé et des entreprises publiques. Celui de la fonction publique correspond au revenu salarial total (comprenant les postes du secteur privé et du secteur public) des salariés travaillant principalement dans la fonction publique. Voir aussi notes figures 1 et 2. Champ : France métropolitaine jusqu'en 2001, France hors Mayotte à partir de 2002 ; ensemble des salariés, hors salariés agricoles et apprentis, stagiaires, hors salaires versés par des particuliers-employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.

4. Part de la masse salariale perçue par les salariés les mieux rémunérés dans le secteur privé et la fonction publique



Note : voir la note de la figure 3. Lecture : en 1967, en France métropolitaine dans le secteur privé, 8,4 % de la masse salariale totale revient aux 1 % de salariés ayant le revenu salarial le plus élevé. Champ : France métropolitaine jusqu'en 2001, France hors Mayotte à partir de 2002 ; ensemble des salariés, hors salariés agricoles et apprentis, stagiaires, hors salaires versés par des particuliers-employeurs. Source : Insee, panel Tous salariés.

5.9 Revenus d'activité des non-salariés

Fin 2016, hors secteur agricole, 2,8 millions de personnes exercent une activité non salariée, à titre principal ou en complément d'une activité salariée. La moitié d'entre elles se concentre dans le commerce et l'artisanat commercial, la santé et la construction, alors que ces secteurs ne rassemblent qu'un tiers des salariés du privé. Les **micro-entrepreneurs** (ME) économiquement actifs représentent 31 % des **non-salariés**, mais plus de 60 % des non-salariés dans certains services aux particuliers (activités artistiques et récréatives, enseignement, etc.) ou certaines activités spécialisées (photographie, design, traduction), et jusqu'à 68 % dans le commerce hors magasin (sur les marchés, à distance ou en vente directe).

En 2016, hors agriculture et hors ME, les **non-salariés classiques** perçoivent en moyenne un **revenu d'activité** de 3 440 euros par mois. Les activités de médecine sont les plus rémunératrices avec un revenu moyen de 8 620 euros par mois, suivies des activités juridiques et comptables (8 060 euros) et du commerce pharmaceutique (6 990 euros). À l'opposé, le revenu mensuel moyen est le plus faible dans le commerce de détail hors magasin (1 120 euros), les taxis et VTC, les activités artistiques et récréatives, la coiffure et autres services personnels (de 1 370 à 1 450 euros par mois). Les ME économiquement actifs perçoivent en moyenne 450 euros par mois au titre de leur activité non salariée. Par ailleurs, un sur quatre occupe un emploi salarié dont il tire ses principales ressources, contre un sur vingt parmi les non-salariés classiques.

Les femmes restent minoritaires parmi les non-salariés (37 %). Hors micro-entrepreneuses, elles perçoivent en moyenne 2 900 euros par mois en 2016, soit 22 % de moins que les hommes (3 730 euros). Elles exercent pourtant en plus grande proportion dans les secteurs les plus rémunérateurs, mais y gagnent nettement moins que les hommes (- 37 % parmi les médecins et dentistes, - 45 % dans les activités juridiques et comptables, etc.), en partie parce qu'elles exercent leur activité depuis moins longtemps et pour un nombre d'heures moins élevé dans l'année.

Définitions

Micro-entrepreneur (ME), **non-salarié**, **non-salarié classique**, **revenu d'activité**, **rapport interdécile** (D9/D1) : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- « Les revenus d'activité des non-salariés en 2016 », *Insee Première* n° 1732, janvier 2019.
- Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Près d'un non-salarié classique sur dix déclare un revenu nul, parce qu'il n'a pas dégagé de bénéfice ou ne s'est pas versé de rémunération. Parmi ceux qui perçoivent un revenu positif, 10 % gagnent moins de 500 euros par mois, la moitié moins de 2 370 euros et 10 % plus de 8 090 euros : le **rapport interdécile** (D9/D1) du revenu d'activité annualisé (c'est-à-dire tenant compte de la durée d'affiliation au régime de protection sociale des non-salariés dans l'année) est ainsi de 16. Les disparités de revenu d'activité des non-salariés sont bien plus importantes que celles des salariés : alors que le rapport interdécile D9/D1 du revenu salarial est de 21 dans le secteur privé, celui du revenu d'activité des non-salariés (non annualisé, y compris ME) est de 97. Ceci illustre en partie les revenus plus faibles des ME du fait de périodes d'activité parfois très courtes. Le rapport interdécile D9/D5 du revenu d'activité non annualisé des non-salariés (3,5 hors ME ; 5,1 en les intégrant) est lui aussi plus élevé que celui du revenu salarial (2,2).

Entre 2008 et 2016, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques a fluctué au rythme de la conjoncture économique : il a fortement augmenté en 2010 et 2011 (+ 5,6 % sur deux ans, en euros constants) dans un contexte de reprise économique, puis a décliné de 1,4 % en 2012, année de ralentissement de l'activité. À partir de 2013, avec l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales pour les gérants de sociétés, le revenu d'activité déclaré par les non-salariés intègre une partie des dividendes perçus, ainsi que la déduction fiscale forfaitaire de 10 % pour frais professionnels. Selon cette nouvelle définition, le revenu moyen des non-salariés classiques s'est replié en 2013 (- 4,1 %), mais progresse à nouveau depuis : + 1,7 % en 2014, + 2,5 % en 2015 et + 2,7 % en 2016.

Le micro-entrepreneuriat, qui attire depuis 2009 une part croissante de non-salariés ayant des nouvelles activités peu rémunérées, a contribué, d'une part, à abaisser puis limiter la progression du revenu moyen de l'ensemble des non-salariés (- 19,5 % entre 2008 et 2013 ; + 0,4 % entre 2013 et 2016), d'autre part, à rehausser le revenu moyen des non-salariés hors ME. ■

1. Effectifs et revenus d'activité des non-salariés par secteur en 2016

	Effectifs au 31 décembre (y c. ME)			Revenu mensuel (hors ME)			Revenu mensuel moyen des ME (en euros)	
	Ensemble ¹ (en milliers)	Femmes (en %)	Micro-entrepreneurs (en %)	Revenu moyen (en euros)	Femmes			Proportion de revenus nuls (en %)
					Hommes	Hommes		
Industrie (hors artisanat commercial)	130	32,2	42,7	2 770	1 660	3 010	10,1	310
Construction	369	3,5	31,1	2 490	1 870	2 520	5,8	580
Commerce et artisanat commercial	513	32,6	28,0	2 560	2 230	2 710	10,8	310
Commerce et réparation d'automobiles	67	7,1	25,9	2 270	1 940	2 300	10,2	410
Commerce de gros	80	24,2	23,6	3 090	2 150	3 320	15,5	550
Commerce pharmaceutique	27	54,7	0,1	6 990	6 280	7 840	1,7	n.s.
Métiers de bouche	50	22,1	4,1	2 310	1 630	2 490	5,9	390
Commerce de détail en magasin	169	44,2	14,1	2 040	1 610	2 380	12,1	390
Commerce de détail hors magasin	120	35,2	68,1	1 120	900	1 210	12,0	220
Transports	73	10,5	18,6	1 920	1 800	1 940	8,4	340
dont taxis et VTC	38	9,3	10,9	1 370	1 740	1 330	6,1	420
Services aux entreprises et mixtes	624	34,4	37,4	4 510	3 620	4 900	12,0	550
Information et communication	80	16,0	48,3	3 330	2 440	3 450	14,7	490
Activités financières et d'assurance	35	21,3	11,4	5 750	3 960	6 170	10,2	620
Activités immobilières	49	35,3	22,1	2 560	1 920	2 850	24,4	650
Activités juridiques et comptables	88	48,0	1,5	8 060	5 630	10 280	3,2	940
Conseil de gestion	106	36,9	47,2	3 480	2 600	3 860	16,9	660
Architecture, ingénierie	73	21,3	27,8	3 450	2 390	3 670	10,6	700
Autres activités spécialisées	90	43,1	62,9	2 550	2 030	2 820	13,2	490
Vétérinaires	11	39,9	3,0	5 630	4 190	6 520	1,6	n.s.
Services administratifs et de soutien aux entreprises	91	40,5	56,2	2 790	2 050	3 090	15,7	460
Services aux particuliers (hors santé)	575	49,2	42,4	1 590	1 330	1 810	11,5	420
Hébergement et restauration	182	36,3	14,4	1 730	1 400	1 920	13,6	440
Arts, spectacles et activités récréatives	70	36,4	62,2	1 430	1 130	1 570	20,1	340
Enseignement	129	45,9	61,0	1 580	1 400	1 690	10,5	500
Coiffure et soins de beauté	102	87,3	36,0	1 400	1 330	1 760	4,9	420
Autres services personnels	91	47,0	63,7	1 450	1 060	1 730	10,4	370
Santé humaine et action sociale	474	60,4	10,8	5 510	3 980	7 620	2,1	480
dont : médecins et dentistes	171	39,4	0,1	8 620	6 350	10 070	1,6	n.s.
professions paramédicales	229	71,5	2,3	3 520	3 240	4 230	1,7	760
Ensemble	2 757	36,7	31,0	3 440	2 900	3 730	8,8	450

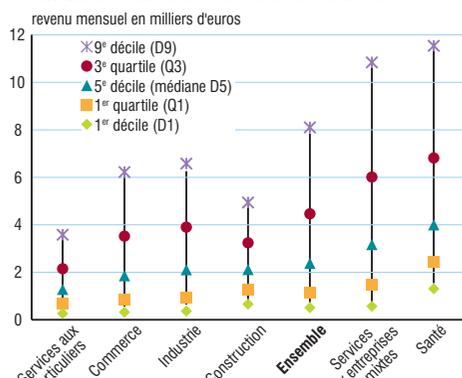
1. Les non-salariés dont le secteur d'activité est inconnu ont été répartis dans les différents secteurs pour le calcul des effectifs. Dans les autres colonnes, ils sont en revanche pris en compte uniquement pour les totaux, mais pas dans le détail par secteur.

Note : les taxes d'office sont pris en compte dans les effectifs mais pas dans les revenus.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2016, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2016.

2. Dispersion des revenus non salariaux en 2016 selon le secteur d'activité

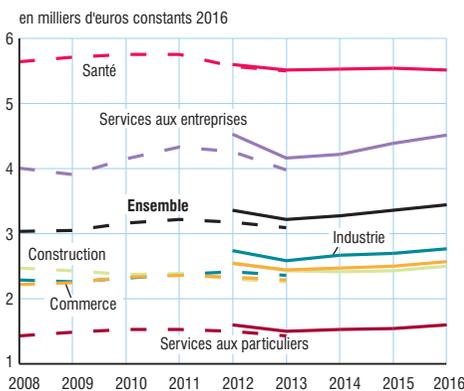


Lecture : dans les services aux particuliers, un non-salarié classique sur dix perçoit un revenu d'activité inférieur à 260 euros par mois (D1), la moitié gagne moins de 1 270 euros (médiane) et un sur dix plus de 3 570 euros (D9).

Champ : France hors Mayotte, non-salariés en activité au 31 décembre 2016, hors agriculture, hors micro-entrepreneurs, hors revenus nuls et hors taxes d'office.

Source : Insee, base Non-salariés 2016.

3. Revenu mensuel moyen de 2008 à 2016



Lecture : en 2012, dans les services aux particuliers, le revenu d'activité déclaré par les non-salariés classiques était de 1 500 euros en moyenne par mois (trait pointillé). Selon les nouveaux concepts en vigueur depuis 2013 (revenus y compris dividendes et après réintégration de l'abattement fiscal de 10 % pour les gérants de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés), le revenu en 2012 était de 1 600 euros (trait plein).

Champ : France hors Mayotte, non-salariés en activité au 31 décembre, hors agriculture, hors micro-entrepreneurs et hors taxes d'office.

Source : Insee, bases Non-salariés.

5.10 Disparités de salaires et de revenus d'activité...

Dans le secteur privé, le **salair e en équivalent temps plein** (EQTP) moyen est nettement plus élevé dans la région Île-de-France que dans les autres régions : en 2015, il dépasse la moyenne nationale de plus de 28 %. Dans toutes les autres régions françaises, il est inférieur à la moyenne nationale. Ces écarts proviennent notamment de la concentration, dans cette région, des salariés les plus diplômés et des cadres, ainsi que de la localisation des secteurs les plus rémunérateurs (finance-assurance, information-communication). Ils sont aussi liés à des prix à la consommation plus élevés de 9 % en région parisienne qu'ailleurs en métropole. Pour les mêmes raisons, en province, le salaire moyen est relativement plus élevé dans les régions couvrant des grandes villes (Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) et, dans une moindre mesure, dans les régions voisines de l'Île-de-France. Il est plus faible en Corse et en Bretagne. Le salaire moyen diffère également fortement entre les départements et régions d'outre-mer (Drom) : il est relativement plus élevé en Guyane, notamment en raison des activités liées à la base spatiale, et plus faible à La Réunion, qui se situe en avant-dernière position devant la Corse.

Dans la fonction publique, le salaire moyen est beaucoup plus homogène entre les régions métropolitaines que dans le secteur privé. Il reste néanmoins supérieur en Île-de-France, où il dépasse la moyenne nationale de 6,6 %. Cet écart provient pour partie de la présence des directions générales des ministères, qui concentrent des salariés en moyenne plus diplômés et d'indemnités de résidences plus élevées en Île-de-France, pour compenser un coût du loyer bien plus important. À l'inverse du secteur privé, le salaire moyen

dans la fonction publique est nettement plus élevé dans les Drom qu'en métropole, de 18,8 % (pour La Réunion) à 23,8 % (pour la Guadeloupe). Cela est dû à l'existence d'un dispositif de majoration des traitements pour les fonctionnaires travaillant dans les Drom.

Le concept de **revenu salarial** intègre deux dimensions : le salaire moyen en EQTP et le volume de travail salarié réalisé au cours de l'année. Il y a nettement plus de différences régionales sur la première dimension que sur la seconde. Dans l'ensemble, le revenu salarial est ainsi nettement plus élevé en Île-de-France que dans le reste du territoire, du fait du secteur privé. Il est aussi relativement plus élevé dans les Drom, ce qui est dû, à l'inverse, aux salaires de la fonction publique.

Le **revenu d'activité** des **non-salariés** est moins concentré sur le territoire que le revenu salarial. En 2015, il dépasse de 19,2 % la moyenne nationale en Île-de-France, mais il lui est aussi supérieur dans cinq autres régions métropolitaines et deux Drom. En métropole, le revenu d'activité des non-salariés est plus élevé dans les régions du nord du pays que dans celles du sud. Parmi les Drom, le revenu d'activité est plus élevé à La Réunion et plus faible en Guadeloupe, soit un ordre inverse à celui du revenu salarial. Ces disparités entre régions proviennent en partie de différences de structure par catégorie et secteur d'activité des non-salariés. Le revenu d'activité des non-salariés est ainsi plus faible dans les régions où les micro-entrepreneurs sont davantage représentés (par exemple la Corse, l'Occitanie et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur) et plus élevé dans les régions ayant une forte proportion de professions libérales de la santé (Hauts-de-France, Grand Est et La Réunion) ou des services aux entreprises (Île-de-France). ■

Avertissement

L'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques des sources administratives sur les salaires, entraînant un retard dans la disponibilité du panel Tous salariés. Cette fiche utilise donc les données de l'année 2015.

Définitions

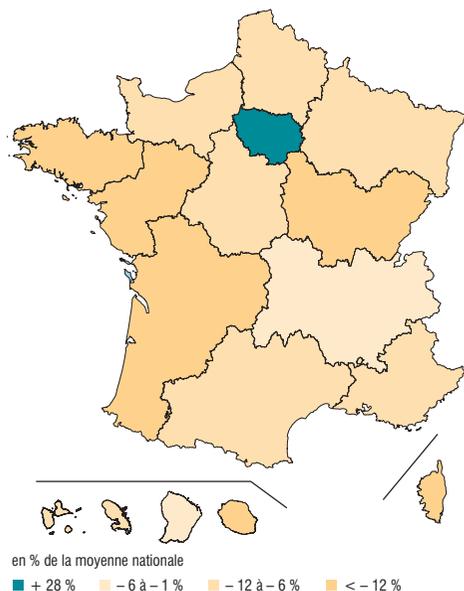
Salair e en équivalent temps plein (EQTP), **revenu salarial**, **non-salarié** : voir *annexe Glossaire*.

Revenu d'activité : le revenu d'activité des non-salariés étudié ici n'est pas annualisé et porte sur l'ensemble des non-salariés hors secteur agricole (y compris ceux ayant cessé leur activité en cours d'année). Cela le rend comparable au concept de revenu salarial. Voir *annexe Glossaire*.

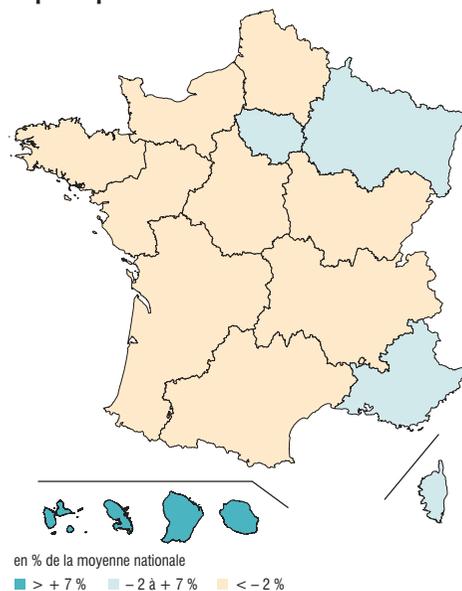
Pour en savoir plus

- « Le revenu d'activité des non-salariés : plus élevé en moyenne dans les départements du nord que dans ceux du sud », *Insee Première* n° 1672, novembre 2017.
- « En 2015, les prix en région parisienne dépassent de 9 % ceux de la province », *Insee Première* n° 1590, avril 2016.

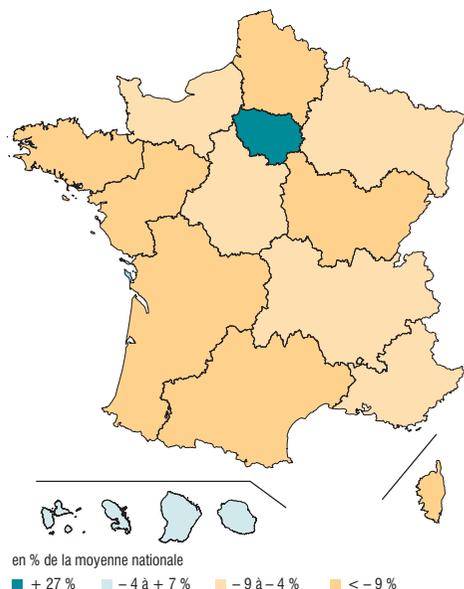
1. Salaires en EQTP dans le secteur privé en 2015



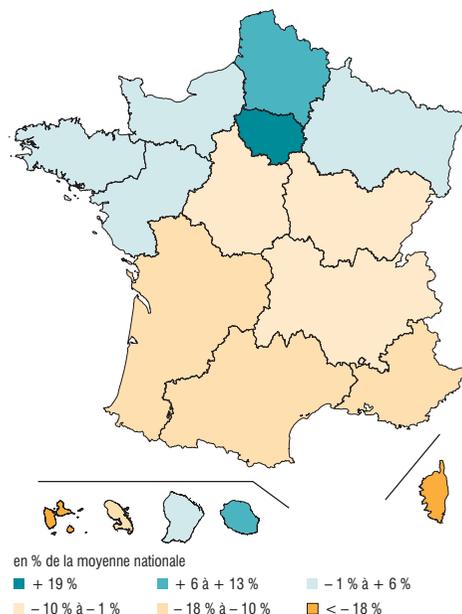
2. Salaires en EQTP dans la fonction publique en 2015



3. Revenu salarial en 2015



4. Revenu d'activité des non-salariés en 2015



Champ : les salaires en EQTP dans le secteur privé sont calculés pour les salariés du privé et des entreprises publiques, y compris les bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs. Les salaires en EQTP dans la fonction publique sont calculés pour les salariés des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), de la fonction publique hospitalière hors internes et externes pour le personnel médical (FPH), et de la fonction publique territoriale hors assistants maternels et familiaux (FPT). Le revenu salarial est calculé pour l'ensemble des salariés, hors salariés agricoles et apprentis, stagiaires, et hors salaires versés par des particuliers-employeurs. Le revenu d'activité des non-salariés est calculé sur l'ensemble des personnes ayant exercé une activité non salariée au cours de l'année 2015, hors agriculture et hors taxes d'office.

Sources : Insee, DADS, Siasp, panel Tous salariés, base Non-salariés.